

OXYMORE OLYMPE

UNE PUISSANCE HERCULEÉENNE

REF: OOLY

 **Traitement jusqu'à 250m² / 800m³/h (1)**

 **Purification : jusqu'à 300 gr de COV / jour(2)**

 **Média : ULTIMATE Charbon Actif + Tio² auto-régénérant**

 **UV 55 de 55W**

 **Filtre OXYMORE PARTICULE F7**

 **Maintenance 1 fois par an (3)**

 **Débit d'air : de 0 à 800m³/h. Variation automatique en fonction des polluants**



FABRIQUÉ EN FRANCE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Alimentation et puissance : **220V – 230V**

Lampe : **4 x 55W**

Conception : **Boîtier en tôle et peinture epoxy**

Dimensions (H x L x P) : **448 x 695 x 695 mm**

Dimensions sous plafond : **400mm**

Poids : **37 kg**

Couleurs : **Blanc**

Câblerie: **câble prise électrique EU**

PRÉSENTATION

L' OLYMPE est un purificateur d'air professionnel puissant et autonome incluant la technologie de photocatalyse OXYMORE. L'OLYMPE est la synergie d'une ventilation performante et d'une cellule de purification OXYMORE EVEREST ORIGINAL.

Il s'intègre facilement dans tous les locaux : Fixé au plafond ou faux-plafond, avec ses dimensions réduites et ses quatre pattes de fixation permettant un réglage en hauteur pour une installation parfaite.

Grâce à son aspiration centrale et ses sorties d'air sur les quatre faces, il permet d'optimiser la circulation de l'air dans la pièce.

Par sa technologie brevetée, le purificateur OXYMORE Olympe assure une purification totale de l'air en continu.

Découvrez L'Olympe : un purificateur à la hauteur de sa légende.

CONTENU DU COFFRET

1 purificateur OXYMORE OLYMPE

4 lampes OXYMORE UV 55

2 médias OXYMORE ULTIMATE

1 filtre OXYMORE PARTICULE F7

1 cordon d'alimentation

1 livret d'instructions d'utilisation

GARANTIE ET CERTIFICATIONS

- ▶ Garantie 3 ans pièces et main d'œuvre hors consommables. SAV en France.(2)
- ▶ Conception et Fabrication Françaises, certification : CE
- ▶ Système breveté certifié AFNOR conforme à la norme NF EN60335-1, Directives 2014/35/EU et 2006/42/CE Les tests ont été réalisés conformément aux normes XP-B44-013 et PR NF EN 16846-1
- ▶ Dispositif répondant aux décrets Français QAI 2015-1926 du 30 décembre 2015 et 2015-1000 du 17 août 2015, portant sur les exigences en matière de qualité de l'air intériWeur.

(1) Donnée à titre indicative, sur la base de mesure faites en conditions réelles raisonnables, susceptibles d'être le plus fréquemment retrouvées, avec une hauteur sous plafond de 2,5m et une surface au sol de 150m² en champs dégagé.

(2) Sous réserve d'une utilisation conforme aux recommandations d'utilisation et un changement régulier du filtre poussière (à saturation) pour protéger la chambre de purification et garantir sa durabilité.

(3) La durée de vie d'une lampe UV est garantie pour une utilisation de 10 000 heures. Au-delà, elle ne s'éteint pas mais elle perd progressivement sa puissance de rayonnement.